

## **Les décisions**

***Points d'information : plan de réussite en licence, projet de parc scientifique et technologique et création de postes***

- ▶ **Approbations des comptes rendus des 13 décembre 2007 et 17 janvier 2008**
- ▶ **DBM de report**
- ▶ **Subventions**
- ▶ **Tarifs formation continue**
- ▶ **Statuts PRES**
- ▶ **Création d'un Comité Technique Paritaire**
- ▶ **Projets interreg 4**
- ▶ **Mastère spécialisé « systèmes de transport ferroviaires et guidés »**
- ▶ **Questions diverses**

Le quorum étant atteint la séance débute à 14h25.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs et arrête l'ordre du jour. Elle démarre la séance en présentant Melle Côme qui assure les fonctions de conservatrice de la Bibliothèque Universitaire, Mme Créhalet ayant obtenu sa mutation pour rapprochement familial.

Mme la Présidente donne en préambule trois points d'information:

**- Le plan de réussite en Licence**

Il concerne les étudiants en première année de licence et de DUT de toutes les composantes de l'université (sauf l'ENSIAME). L'objectif étant d'aider les étudiants à réussir leur première année et d'améliorer le taux de réussite du diplôme de licence. Le plan est donc prévu sur 3 ans. L'enveloppe financière sera de 257 000 € en 2008.

Une réunion avec le Vice - Président Formations, les directeurs de composantes et les équipes pédagogiques est mise en place afin de faire des propositions dans ce sens.

**- Le projet de parc scientifique et technologique du Mont Houy**

Ce projet est l'aboutissement d'une réflexion menée avec les partenaires du territoire depuis 2 ans et qui se concrétise par une zone d'attractivité de recherche et de transfert.

Mme la Présidente présente la genèse du projet : le nouveau Contrat Plan Etat Région a acté l'importance de la thématique « transport » puisque sur le territoire se trouve les équipes de recherche reconnues internationalement et des grandes entreprises du secteur. Le projet de Campus International pour la Sécurité et l'Intermodalité dans les Transports (CISIT) en est la concrétisation.

Le pilotage du CISIT est confié à l'UVHC et représente un grand projet du CPER avec un montant de crédits de 46 millions d'euros. C'est la reconnaissance de la qualité de la recherche et de l'attractivité économique de notre région.

Le CISIT réunit des partenaires universitaires, économiques et le pôle i-Trans.

3 volets sont développés :

- la recherche ;

- la formation ;

Des formations labellisées i-Trans sont déjà mises en place au sein de l'établissement et l'objectif est de proposer de nouvelles formations en lien avec le CISIT

- le transfert ;

Dans ce cadre, l'université souhaite développer des projets d'innovation et de transfert en partenariat avec le monde économique.

Le projet de parc scientifique et technologique a été mené en collaboration avec i-Trans, la CCI de Valenciennes, Valenciennes Métropole (pour aménagement des zones) et le SIPES (Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur).

L'objectif fixé est d'avoir un lieu de rencontre privilégié pour les laboratoires et le monde économique afin de favoriser la compréhension des thématiques de recherche et susciter également la création d'entreprises.

Mme la Présidente explique aux conseillers que pour une question de lisibilité, la thématique « transport » a été choisie mais également la thématique « numérique » car c'est un domaine à un potentiel de développement à court terme.

En matière de gouvernance, les partenaires travaillent sur la création d'une association dont le siège social serait situé à l'UVHC. Elle aurait pour objectif d'assurer la gouvernance du Technopôle. Le projet des statuts sera présenté au prochain conseil.

M. Bricout présente le projet d'aménagement de la zone sud du Campus du Mont Houy en distinguant les extensions futures de l'UVHC localisées sur la commune de Famars pour une superficie de 15 hectares ; le technopole proprement dit qui représente 13,8 hectares dont 5 hectares pour des constructions UVHC ; le centre de formation du VAFC ; un espace de réserve de 10 hectares qui serait acquis par le SIPES pour le développement universitaire à plus long terme. M. Bricout signale également un terrain dévolu aux constructions universitaires, propriété de l'état de 2 hectares au-delà de l'ISTV 3.

Cette configuration permet de ne pas enfermer l'UVHC et offre l'avantage d'une continuité territoriale. M. Bricout précise qu'une nouvelle entrée "sud de l'université" (côté rond point de Famars) pourrait ainsi être envisagée.

Mme la Présidente tient à souligner l'aide apportée par le SIPES car l'UVHC n'est pas propriétaire des terrains. Elle souligne que Valenciennes Métropole s'investit également sur l'aménagement de la zone.

Par ailleurs, la collaboration avec i-Trans porte déjà ses fruits puisque deux projets d'implantation de laboratoires public/privé ont été évoqués.

Question de Mme Girard : y a-t-il des expropriations ?

Réponse de M. Bricout : les terrains concernés sont actuellement dédiés à l'agriculture et cela ne pose apparemment pas de problèmes aux cultivateurs d'autant que les affectations étaient prévues par le POS depuis de longue date.

Question de Mme Lancelle : s'agit-il d'achat ou d'échange de terrains ?

Réponse de M. Bricout : ce sont des achats car les cultivateurs sont proches de la retraite. Par ailleurs, la négociation est faite par le SIPES et non pas par l'UVHC.

Question de M. Traullé : si l'UVHC rétrocède des terrains au SITURV pour le prolongement du tramway, le problème de libre circulation des étudiants sur le campus va-t-il perdurer ?

M. Bricout rappelle que les négociations avec Transvilles sur ce sujet n'ont pas abouti malgré le soutien du SITURV.

Question de Mme Girard : le projet de salle polyvalente est-il toujours d'actualité ? Si oui, quel est l'emplacement envisagé ?

Réponse de Mme la Présidente : le recteur devrait annoncer officiellement la concrétisation de ce projet. La salle polyvalente sera de 3000 m<sup>2</sup>. Après consultation de l'ICU et du SUAPS, l'emplacement envisagé serait proche du terminus du tramway au delà de l'ISTV 3. Ce positionnement permettrait d'ouvrir certains évènements aux publics extérieurs à l'université.

### - Création de postes

En septembre dernier, Mme la Présidente avait annoncé aux conseillers qu'il n'y aurait pas de campagne traditionnelle mais un repyramidage. Le retour du ministère a été fait tout récemment.

M. Bricout rappelle que l'accent avait été mis sur les compétences élargies. C'est ainsi que 3 créations de poste d'IGR ont été acceptées, 5 postes pour les promotions sur liste d'aptitude et 4 conversions. Le delta est de + 112000 € pour l'UVHC, ce qui représente en création nette 2 postes d'IGR.

Mme la Présidente ajoute que la situation au niveau national est en équilibre donc d'autres établissements ont vu leur dotation en postes diminuée.

### ► **Approbations des comptes rendus des 13 décembre 2007 et 17 janvier 2008**

*Compte rendu du 13 décembre 2007* : M. Ourak demande une modification en page 5 : remplacer le master « sciences et techniques » par « **sciences et technologies** ».

Vote à l'unanimité

*Compte rendu du 17 janvier 2008*: plusieurs modifications ont été demandées par Mme Girard.

- Page 6, article 9 : ajout du terme « **en outre** » dans la phrase « Mme la Présidente explique **en outre** que les élections pour les membres du CA, du CEVU et du CS feront l'objet d'une communication habituelle, d'un affichage et d'une publication sur l'Espace Numérique de Travail. »

- Page 7, article 10 : changement de la première phrase « **Mme Girard souhaite continuer la remarque de M. Prévost** et propose de rajouter dans l'article 5 le fait que le CA et le CEVU émettent des vœux. »

- Page 8, article 13 : modification d'un terme « Mme Girard demande, si dans le cas où une discipline serait **sous-représentée**, une personne ne pourrait pas s'inscrire sur plusieurs listes. » - Page 9 article 15 : changement de la première phrase « **Mme Girard souhaite que la rédaction inclut les personnels de santé**. Suppression de la phrase du dessous « Mme la Présidente propose...bibliothèques »

Une remarque de Mme Derviaux

- Page 12 : M. Poirriez est dans la liste des présents alors qu'il était absent.

Vote à l'unanimité sous réserve des modifications.

### ► **DBM de report**

Mme Decneut présente la première DBM de l'année 2008. Elle concerne les actions commerciales (UB 914), la Recherche (UB 915), l'ISTV (UB 902), la FLLASH (UB 903), la FDEG (UB 908), l'IAE (UB 912) et les Services Généraux (UB 925).

Mme la Présidente précise que lors du vote du Budget Initial fin 2007, l'UB 915 « recherche » ne faisait apparaître que les dotations ministérielles. La DBM reporte les masses financières effectives sur contrats qui traduisent la forte activité de notre recherche.

Vote à l'unanimité

### ► Subventions associations

Mme Decneut présente les projets de subventions aux associations du SUAPS et de la FSMS pour un montant total de 18 400 €. La subvention de 13 000 € allouée au SUAPS se justifie par le fait que l'UVHC n'appliquera plus de tarif « activités sportives ».

Vote à l'unanimité

### ► Tarifs formation continue

M. Tonarelli présente les tarifs 2008 - 2009. Ces tarifs ont été validés par le comité de gestion du CEPPEP.

Mme la Présidente tient à préciser que pour l'accompagnement et le bilan de compétences, si la personne souhaite les passer à titre individuel, son dossier peut être examiné en commission d'exonération pour une révision du tarif à payer.

Vote à l'unanimité

### ► Statuts du PRES « Lille Nord de France ».

Mme la Présidente rappelle que le projet a déjà été présenté aux conseillers.

Elle informe les membres du conseil qu'aujourd'hui 7 PRES ont été créés par décret.

Les missions du PRES sont la recherche, l'école doctorale, la formation tout au long de la vie et les relations internationales.

Mme la Présidente donne lecture des principaux articles et informe les conseillers que l'ULCO et Lille 1 ont demandé la modification de l'article 13 avec l'ajout de la phrase suivante « **après approbation des conseils d'administration des membres fondateurs.** »

Elle précise, par ailleurs, que les moyens du Pôle Européen (PUEL) seront transférés vers le PRES.

Question de M. Ourak : ce sont les membres fondateurs qui vont prendre en charge les dépenses de personnels du PUEL ?

Réponse de Mme la Présidente : aujourd'hui les salaires des contractuels du PUEL sont financés par le ministère et ce jusque fin 2009. De plus, le PRES en tant que tel aura des financements spécifiques avec des créations de postes. En revanche, il n'y aura pas de « contrat d'établissement PRES » mais dans les contrats d'établissements des membres fondateurs, on retrouvera des financements avec un affichage « PRES ». Les financements des contractuels apparaîtront donc dans les dotations des contrats d'établissement avec un affichage par projet.

Question de Mme Girard : dans l'article 12, le recteur n'est pas dans les 30 sièges ?

Réponse de M. Desprès : le recteur assiste au conseil d'administration du PRES mais il n'a pas de pouvoir de vote.

Remarque de Mme Grant : dans l'article 12, elle propose de modifier la phrase « le recteur d'académie, chancelier des universités, assiste ou se fait représenter **en son sein.** »

Remarque de M. Rouzé : dans l'article 24, il vaudrait mieux faire référence **à l'article 19** plutôt qu'à l'article 22.

Vote à l'unanimité sous réserve des modifications.

Mme la Présidente précise que Lille 3 sera la dernière université à adopter les statuts.

## ► **Création d'un Comité Technique Paritaire**

M. Desprès présente le projet de création de CTP.

Il rappelle que la loi LRU prévoit la création d'un CTP au sein de chaque établissement et qu'il est créé par délibération du conseil d'administration.

Le CTP doit être consulté sur la politique de gestion des ressources humaines de l'établissement. Il sera composé de 20 membres dont 10 représentants de l'administration et 10 représentants syndicaux.

M. Desprès ajoute qu'une campagne de communication va être mise en place afin de faire comprendre l'organisation et les attributions du CTP. Ainsi, semaine 6, une information sera envoyée à l'ensemble du personnel. Dans un deuxième temps, le secrétariat général rencontrera les organisations syndicales. Le scrutin est programmé le 18 mars. Il sera validé si le quorum de participation atteint les 50%. Dans le cas contraire, il y aura un second tour avec un délai maximum de 10 semaines à respecter.

M. Desprès précise également que le CTP est une instance transversale à l'établissement et que la gestion individuelle des BIATOSS se fera par la CPE restreinte. Le renouvellement de la CPE est prévu en 2009 avec les mêmes modalités de désignation.

2 points sont soumis au vote :

- la création du CTP,
- la composition de 20 membres titulaires,

Vote à l'unanimité pour chacun des points.

## ► **2 Projets Interreg 4**

### **Projet ENERDU**

M. Menet présente aux conseillers le projet.

Il précise que lors du bureau élargi, il a été demandé d'ajouter au niveau de l'opérateur partenaire numéro 3 « **CNRS – IEMN Lille** »

L'objectif du projet est d'aider la région transfrontalière à mieux saisir certaines opportunités en valorisant davantage ses capacités dans le domaine des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie. ENERDU représente un budget de 3 millions € dont 360 000 € pour l'UVHC : 50 % en fonds FEDER et 50% sur fonds propres de l'ENSIAME.

Vote à l'unanimité.

### **Projet de plate forme transfrontalière en sécurité informatique**

M. Ebel présente aux conseillers le projet dont l'opérateur principal est l'IUT. Le projet se fixe pour objectif de former des personnels ou des demandeurs d'emploi dans le domaine informatique mais aussi de réaliser une veille technologique et de favoriser la création d'entreprises. M. Rouzé donne des indications budgétaires: 910 842 € dont 50 % sur fonds propres IUT.

Vote à l'unanimité

### ► Mastère spécialisé « systèmes de transport ferroviaires et guidés »

Mme la Présidente rappelle en préambule que la création de mastère ne nécessite pas de demande d'habilitation au ministère mais la conférence des grandes écoles doit donner son accord.

M. Dubar présente le projet aux conseillers. L'idée est de proposer une formation de référence dans le transport ferroviaire et guidé (tramway et métro) au niveau national et international.

6 écoles sont partenaires et la formation s'appuie également sur 2 corps de métiers : les constructeurs (Alstom, Bombardier, Siemens, Ansaldo) et les opérateurs (SNCF, Réseau Ferré de France, RATP, Fédération des industries ferroviaires et Association des Régions de France, Siemens Transportation System). Les pôles *I-Trans* et *Ville et Mobilités Durables* sont également partenaires du projet.

Le budget est de 400 000 € par an pour une trentaine d'élèves.

L'ENSIAME est tête de réseau avec l'Ecole des Ponts puisque les enseignements se feront dans ces 2 écoles.

Les auditeurs seront des jeunes embauchés dans l'industrie ferroviaire.

L'accord cadre sera signé le jeudi 7 février lors d'une conférence de presse qui se déroulera à Paris.

Remarque de M. Ezzedine : dans l'accord cadre, on y fait mention d'un projet de « thèse ».

Réponse de M. Dubar : c'est une dénomination appliquée aux grandes écoles, il s'agit en fait d'un Projet de Fin d'Etudes (PFE).

Remarques de Mme la Présidente : le DRT et le mastère ne seront pas en concurrence car ce n'est pas le même niveau d'études. De plus, le mastère s'adresse bien à un public en formation continue. Si le seuil de rentabilité n'est pas atteint lors d'une année universitaire, la formation sera reportée à une session ultérieure.

Question de Mme Girard : comment seront définis les frais de scolarité?

Réponse de M. Dubar : il a été décidé que ce serait l'Ecole des Ponts qui serait l'école d'inscription avec éventuellement une double inscription si les autres établissements l'exigent.

Une convention est en préparation pour définir ces points.

### ► Questions diverses

M. Rutkowski demande des explications au sujet de la panne d'électricité du jeudi 24 janvier.

M. Desprès explique que la panne était liée à une explosion de têtes d'alimentation sur le réseau EDF. Cet incident était imprévisible et un cas de force majeure pour EDF. Le campus a du être évacué à 17h. Le courant est revenu dans la nuit de jeudi à vendredi. Heureusement, il n'y a aucune conséquence sur le parc informatique de l'université.

Mme Girard demande des précisions concernant l'officialisation en jour férié du lundi de Pentecôte. Le Secrétaire Général rappelle que si le lundi de Pentecôte redevient férié, il n'en demeure pas moins qu'il convient de toujours mettre en place une journée de solidarité. Ce point sera évoqué par le futur CTP. En ce qui concerne cette année les modalités votées demeurent inchangées

M. Rutkowski intervient pour remercier Michel Blaise et son équipe sur la mise en place du parcours de santé. Mme la Présidente transmettra à Michel Blaise et son équipe.

M. Traullé relance M. Bricout concernant l'accessibilité de la troisième entrée pour les étudiants.

## **Etaient présents ou représentés :**

### Personnalités extérieures

MM. Nicolas et Nonclercq  
Mmes Houssier et Lancelle

### Collège A

Secteur 1 : Mme Descargues-Grant  
Secteur 2 : Mme Leriche et MM. Ourak, Millot  
Secteur 3 : M. Bricout

### Collège B

Secteur 1 : MM. Bonduelle, Hanna et Mme Sforzin  
Secteur 2 : Mme Derviaux, M Menart,  
Secteur 3 : MM. Ezzedine et Rouzé

### Collège IATOSS

Mme Girard,  
MM. Deruy, Duez, Laurent, Pernet et Rutkowski

### Collège des usagers

Secteur 2 : MM. Traullé et Prévost  
Secteur 3 : M. de Château Thierry

Membres de droit MM. Desprès et Dulion

Membres invités Mme Decneut et Melle Côme,  
MM. Gazalet, Tonarelli, Sénéchal et Varago

Ont donné pouvoir M. Guillaume à M. Nicolas  
M. Legendre à Mme Lancelle  
M. Pauvros à M. Nonclercq  
M. Van Ceulebroeck à Mme Houssier  
M. Ben Barka à Mme Grant  
M. Nongaillard à M. Ourak  
M. Lepoutre à M. Ourak  
M. Del Campo à M. Rouzé  
M. Tison à M. Bricout  
M. Popieul à M. Bricout  
M. Poirriez à Mme Derviaux  
M. Gyselinck à M. Traullé  
Mme Houssier à M. Ezzedine (après 17h)

Excusés MM. Verheyde, Legendre et Poirriez

**La Présidente,**

**Professeur Marie-Pierre MAIRESSE**